# L'REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

#### COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

#### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du lundi 07 septembre 2020

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation: 28.08.2020

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

<u>Membres présents</u>: HUCKERT Claudine, STERN Laurent, BATT Charlotte, KIEFFER Jean-Luc, CHRIST Fabienne, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, WEISS Thierry, STERN Marie-Madeleine, LEBERQUIER Fanny, SPOHN Bruno,

RUFFENACH Emmanuel,

Membres absents excusés : LUTZ Estelle (procuration à SPOHN Bruno),

Membre absent non excusé : HERRMANN Charles

Désignation du secrétaire de séance : DATICHY Alain

#### Préambule :

Mme la maire remercie les conseillers pour leur implication sur le terrain et propose un tour de table en fin de séance permettant à chaque conseiller d'informer le conseil sur les actualités de son quartier.

### 1. Adoption du P.V. du 10 juillet 2020

Une erreur de saisie s'est glissée dans le PV précédent. Après prise en compte de cette observation, le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

# 2. Création d'un plateau multisports

M. Jean-Luc KIEFFER présente au conseil le devis SATD concernant la fourniture et l'installation d'un terrain multisports dans la zone de loisirs, à proximité de la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis d'un montant de 38 138,15€HT dont 34% seront pris en charge par le Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Communal.

# 3. Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Le comptable public propose à la Commune de mettre en œuvre le paiement en ligne via PAYFIP pour l'encaissement des produits locaux (loyers, location de salle...). Dans cette hypothèse, les usagers pourront payer par internet, par chèque ou virement mais également par CB ou en numéraire (jusqu'à 300€) chez les buralistes grâce au datamatrix figurant dorénavant sur les avis. L'usager dispose ainsi d'une offre souple lui permettant de payer à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais. La commune aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local (actuellement 0,25% du montant de la transaction + 5 centimes par opération)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité - approuve cette adhésion

- autorise le maire à signer une convention avec la DGFIP
- décide de supprimer la régie de recettes de la salle communale

#### 4. Location de la maison des associations

La salle communale ne pouvant plus être mise à la location en raison de l'occupation permanente du périscolaire, il est proposé de mettre à la disposition des habitants et des associations locales le rezde-chaussée de la Maison des Associations (MdA)

L'équipement sera limité (évier, réfrigérateurs, cafetière, verres et tasses). Il ne sera pas possible de cuisiner dans la salle. En cas d'organisation de repas, l'utilisation d'une formule traiteur avec fourniture de la vaisselle est recommandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les tarifs suivants :

- gratuité pour les associations locales
- pour les particuliers, tarif hiver (avec chauffage) du 15 octobre au 15 avril : 90€
- pour les particuliers, tarif été (sans chauffage) du 16 avril au 14 octobre : 70€
- caution : 500€

Et décide de limiter le nombre maximal autorisé à 35 personnes.

Fabienne Christ est en charge de la rédaction d'une convention d'utilisation de cette salle et de son équipement.

Le responsable de la gestion locative de la MdA et salle communale (uniquement pour les manifestations d'association) sera M. Bruno Spohn.

# 5. Dénomination de voies publiques

- Lotissement LE GRASSWEG (en cours de construction) : il est proposé de nommer la voie qui desservira les lots : « rue des Saules »
- Sur le plan cadastral, la rue du Rittweg (entre la rue des Tilleuls et la rue du Kochersberg) apparait encore sous le nom « Rue dite Avenheimerpfad », il est proposé de régulariser en donnant le nom « rue du Rittweg »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la dénomination de ces voies et charge le maire d'effectuer la mise au jour auprès du Cadastre.

# 6. Commission de contrôle des listes électorales

Le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2020 impose la mise en place de nouvelles commissions de contrôle des listes électorales.

La commission a deux missions:

- veiller à la régularité des listes électorales : dans ce cadre, elle peut réformer les décisions d'inscription ou de radiation d'électeurs prises par le maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ;
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) : le RAPO est formé par l'électeur concerné dans un délai de 5 jours à compter de la notification de la décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire à son encontre. Il est obligatoire avant tout recours devant le juge.

Elle est compétente pour l'ensemble des bureaux de vote de la commune. Elle doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les vingt-quatrième et vingt-et-unième jour avant chaque scrutin

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, elle est composée de 5 conseillers municipaux, répartis comme suit :

- 3 conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers appartenant à la liste arrivée en deuxième position

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent siéger au sein de la commission. Après un appel à candidature, le Conseil Municipal, désigne les membres suivants :

Mme Christine Werler, M. Thierry Weiss, Mme Marie-Madeleine Stern, M. Emmanuel Ruffenach, M. Bruno Spohn

## 7. Décision modificative au budget

En recettes du budget primitif 2020, des crédits ont été inscrits au compte budgétaire 775 alors qu'ils auraient dû être inscrits au chapitre 024. Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative suivante :

| INVE STISSEMENT |       |                         |           |  |  |
|-----------------|-------|-------------------------|-----------|--|--|
| DEP             | ENSES | RECETTE                 | RECETTES  |  |  |
|                 |       | Ligne 024               | 8 000     |  |  |
|                 |       |                         |           |  |  |
|                 |       | ligne 021 autofinanceme | nt -8 000 |  |  |
| TOTAL           |       | 0 TOTAL                 | 0         |  |  |

| FONCTIONNEMENT            |        |                      |        |  |  |
|---------------------------|--------|----------------------|--------|--|--|
| DEPE NSE S                |        | RECETTES             |        |  |  |
|                           |        | Chap 77 : compte 775 | -8 000 |  |  |
|                           |        |                      |        |  |  |
| ligne 023 autofinancement | -8 000 |                      |        |  |  |
| TOTAL                     | -8 000 | TOTAL                | -8 000 |  |  |

#### 8. Affaire de personnel : création d'un poste d'ATSEM

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'augmentation des missions dévolues à l'agent exerçant la fonction d'ATSEM

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour exercer la fonction d'ATSEM.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

# 9. Divers

# **RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS:**

Commission projet nouvelle salle communale : Rapport sur l'avancée du projet présenté par Marie-Madeleine STERN :

Mme Gaëlle Hilbert Architecte-conseil du CAUE nous assiste pour l'élaboration du projet.

Son rôle, nous aider à étudier tous les aspects du projet : localisation, utilisations futures de la salle, dimensionnement, équipement. Pour cela, nous nous réunissions régulièrement et avons visité 3 salles nouvelles de taille différente (Kirrwiller, Reutenbourg et Kuttolsheim)

<u>Bilan visites des salles</u>: les points positifs à intégrer à notre projet: grandes baies vitrées mais avec un auvent-terrasse; bonne intégration paysagère, pouvoir profiter de l'extérieur en été, grande chambre froide, bar généreux, importance des locaux de rangement, accès piétons...Nous avons aussi échangé sur les tarifs et conditions de location, les couts de construction, d'entretien.

Prochaine réunion de travail 11 septembre à 16 h.

Madame la Maire souhaite qu'un maximum de conseillers participe à ces travaux

# Commission Sécurité et quiétude des riverains : point sur les travaux et réflexions en cours par Jean-Marc Koeberlé :

- Place de la source : les marquages des emplacements de parkings ont été réalisés. Les riverains sont satisfaits. L'utilisation de l'espace public est mieux organisé.
- Traversée de Woellenheim : des aménagements de ralentissement de la vitesse sont à prévoir S'agissant d'une route départementale, nous avons rencontré le CD 67 pour étudier les aménagements possibles et autorisés. Le CD nous a proposé son aide pour la réalisation d'une étude et le prêt de dispositifs test type « écluses. Des réunions avec les riverains de la RD 25 de Woellenheim sont prévues Lors de la rencontre avec le CD, nous leur avons posé la question de la possibilité de dévier le trafic PL. Cette demande serait immédiatement rejetée par le CD, car d'une part la RD41 constitue un axe structurant et d'autre part, parce que le % de PL par rapport au trafic global ne justifiait pas une telle mesure.
- Madame Maire fait part des très nombreuses doléances des riverains au sujet de la vitesse de circulation dans la traversée de nos villages.
- Limitation vitesse à 40 km/h: Après en avoir longuement débattu le Conseil municipal a décidé d'abaisser la vitesse maximale autorisée dans la commune à 40km/h. (11 voix pour et 3 contre). Cette vitesse maximale sera facilement applicable à Willgottheim sans créer de contrainte majeure pour l'automobiliste de bonne volonté car en cohérence avec la configuration de la rue Principale (aménagements existants, priorités à droite...). En attendant les aménagements de voirie, elle sera un peu plus difficilement applicable à Woellenheim. Après mise en place des panneaux, la gendarmerie sera sollicitée pour effectuer des contrôles plus fréquents sur ces axes.
- Limitation du trafic et de la vitesse dans la rue du Kochersberg, rue des Prés, rue du Rittweg, rue des Tilleuls, rue des Semailles (itinéraires empruntés par de nombreux automobilistes pour court-cuiter la rue Principale), la commission propose la mise en place de panneaux "sens interdits, sauf riverains et desserte services" sur ces axes. Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité et souhaite également limiter la vitesse à 30 km sur ces voies qui sont également très empruntées par les écoliers.
- Divers : des plots ont été posés dans la rue des Tilleuls pour garantir la liberté d'entrée et de sortie des riverains dans leur propriété.
- Des barrières ont été posées sur le trottoir rue Principale à l'intersection avec rue des Seigneurs devant la porte d'entrée de M. et Mme Schmitt.

La pose de ces barrières sur le trottoir apporte une solution satisfaisante pour la sécurité des riverains et autres usagers de cette partie du domaine public.

Toutefois, nous souhaitons apporter notre soutien pour le bon fonctionnement de la boulangerie qui sent son activité impactée par la pose de la barrière. Ainsi, nous avons prévu de réserver des places de stationnement devant le restaurant avec la pose d'une panneau « emplacements réservés » afin de garantir des places de stationnement supplémentaires.

#### Rapport activité commission Déco-Fleurissement par Fabienne Christ :

Renforcement des décorations de Noel à l'entrée des villages et à la mairie. Mise en place de décorations en bois faites main. Diverses plantations seront réalisées cet automne.

## Rapport d'activités travaux sur bâtiments communaux par Laurent Stern :

- -Divers travaux d'entretien ont été réalisés sur les églises, la mairie de Woellenheim et la Maison des associations
- La Maire remercie Fanny Leberquier pour l'aide apportée dans l'élaboration de registre de sécurité pour l'église et la mise en place d'outils de suivi
- Projets 2020/20201 : réduction consommation énergétiques dont extinction de l'éclairage public pendant quelques heures de la nuit. Mme La maire souhaite qu'une commission se penche sur le sujet

#### Mouvements de personnel

Départ à la retraite de Sandrine Friess le 30 septembre : une réception en son honneur aura lieu le 9 octobre à 18h en présence de tous les agents et de Mme Perez Arrivée de Sébastien North (temps partiel aire de loisirs) le 17 août

**Fête des ainés** : considérant le contexte sanitaire actuel qui ne semble pas s'améliorer, il nous semble prudent d'annuler la fête des ainés. Nous réfléchissons à une action de remplacement : livraison d'un repas ou panier garni

Lutte contre les coulées d'eau boueuse : rencontre avec la Chambre d'agriculture et le SDEA. Une réunion avec les agriculteurs pour définir un assolement concerté et de sensibilisation à la préservation des sols est organisée le 18 septembre à 10 h à la mairie. M. Thierry Weiss est en charge de la coordination avec les agriculteurs.

Réunion projet renaturation de l'ancienne peupleraie et du Rohrbach avec SDEA, Région , LPO, CSA le 3 septembre. Tous les intervenants ont souligné l'intérêt et la qualité du projet élaboré par la commune avec l'assistance de la LPO. Le projet s'inscrit dans le cadre des actions de reconquête de la biodiversité du CTEC signé par la Comcom avec le SDEA et l'Agence de l'eau et pourra bénéficier d'une prise en charge financière globale. Le site fera d'abord l'objet d'un diagnostic écologique préalable. Les travaux débuteront à l'été/ automne 2021.

**Projet jardin public autour de la mairie et ouverture du porche** : toujours en cours d'élaboration. Une demande de subvention a été déposé au CD courant août

# Prochaines réunions de travail des commissions

Marché de Noel : lundi 14 septembre à 20h - (Mobilisation souhaitée de tous les conseillers les 04 -05 et 06 décembre)

Animation : mercredi 16 septembre à 20 h (nouvelles activités, étude faisabilité marché hebdomadaire) -> nous cherchons toujours de nouveaux membres

Communication : mardi 29 septembre : préparation bulletin de fin d'année, gestion/ alimentation du site internet

**Journée citoyenne le samedi 3 octobre** : Communication et bulletin d'inscription dans prochain bulletin le 20 septembre

Echos des quartiers : tous les conseillers rendent compte de la vie de leur quartier

# **Communications diverses**

Beau succès pour tournoi de Pétanque : bonne collaboration avec AKTT — réunion de débriefing à organiser

Grands anniversaires : compte tenu du contexte sanitaire les visites ont lieu en comité réduit (maire + responsable du quartier)

Foulées roses à Berstett : appel à la mobilisation

Dates prochains conseils 2020 : 05/10 - 09/11 - 07/12